



ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE
DES STUPÉFIANTS

2008

DOSSIER DE PRESSE

Rapport annuel



EMBARGO

Respectez la date de publication:

Ne pas publier ou
radiodiffuser avant
le jeudi 19 février 2009,
à 11 heures (HEC)



MESSAGE DU PRÉSIDENT

En 1909, il y a 100 ans, les drogues n'étaient soumises à aucune réglementation et faisaient communément l'objet d'abus. On estimait la consommation d'opiacés sur le seul territoire chinois à plus de 3 000 tonnes équivalent morphine, soit bien plus que ce qui est consommé, licitement ou illicitement, de nos jours dans le monde. Aux États-Unis d'Amérique, environ 90 % des stupéfiants étaient utilisés à des fins autres que médicales.

La Commission internationale de l'opium, réunie à Shanghai (Chine) en 1909 pour faire évoluer la situation, a donné un coup d'accélérateur aux efforts tendant à instaurer un régime international de contrôle des drogues. C'est à partir de là qu'a été mis en place un régime international qui repose aujourd'hui sur les trois grands traités internationaux en la matière: la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, la Convention de 1971 sur les substances psychotropes et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988.

Le contrôle multilatéral des drogues peut être considéré comme l'un des plus grands succès du XX^e siècle. Tous les principaux États du monde sont parties aux conventions internationales sur le sujet. L'Organe aide les gouvernements à contrôler les drogues, administrant pour ce faire un régime mondial dont le champ d'application ne cesse de s'étendre. Ainsi, le nombre de substances placées sous contrôle international est passé de quelques dizaines à plus de 200.

Ce régime a permis de faire obstacle au détournement de stupéfiants du commerce licite vers le marché illicite. Les mesures de contrôle visant les substances psychotropes ont entraîné un recul considérable de la prescription de barbituriques et autres hypnotiques. Ces résultats ont obligé les trafiquants à recourir à la fabrication illicite de drogues.

Ce serait toutefois nier l'évidence que de prétendre qu'il n'y a plus de défis à relever. L'Organe a appelé les gouvernements à faire de la disponibilité des stupéfiants à des fins médicales une priorité de santé publique. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que, du fait de la sous-utilisation de ces substances dans de nombreux pays, ce sont au moins 30 millions, voire peut-être 86 millions de personnes qui souffrent chaque année de douleurs modérées à fortes qui ne sont pas prises en charge. Les gouvernements devraient tirer parti du Programme d'accès aux médicaments sous contrôle mis en place par l'OMS en vue d'améliorer la disponibilité des drogues pour les besoins médicaux.

Le traitement des toxicomanes devrait satisfaire aux bonnes pratiques médicales et non servir à établir ou maintenir l'ordre social. Les traitements de substitution ont certes leur place dans les politiques de lutte contre la drogue, mais ils devraient être considérés comme une étape intermédiaire vers l'adoption d'un mode de vie sain, exempt de drogues, et non nécessairement comme une fin en soi. Par ailleurs, il faudrait y associer un soutien psychosocial.

Les gouvernements doivent aussi se préoccuper sérieusement des autres aspects de la réduction de la demande, en particulier de la prévention de l'abus de drogues. Rappelons à ce sujet le message clair qu'a formulé l'Assemblée générale à sa session extraordinaire de 1998: les drogues représentent un danger pour nos sociétés, et la lutte contre les drogues, par la réduction à la fois de la demande et de l'offre, est une responsabilité partagée entre toutes les nations.





Pour information — document sans caractère officiel

EMBARGO:

**19 février 2009,
11 heures (HEC)**

La communauté internationale voudra peut-être réfléchir à la question du cannabis, devenu de plus en plus puissant au fil des ans et associé à un nombre croissant d'admissions dans les services des urgences.

La réglementation des drogues n'est pas la panacée et elle ne peut à elle seule éliminer le trafic et l'abus. Je comprends donc que l'on se pose volontiers la question de savoir s'il ne serait pas plus économique de faire sans et de laisser les lois du marché régler la situation. Je suis toutefois convaincu que là n'est pas la question: se demande-t-on en effet s'il est économique de s'efforcer de réduire les accidents de la circulation ou de soigner les maladies infectieuses? L'histoire montre que le contrôle national et international des drogues peut donner de bons résultats. C'est donc la direction à suivre.

Le Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants

Hamid Ghodse

*Pour information — document sans caractère officiel***EMBARGO:****19 février 2009,
11 heures (HEC)**

Le centenaire du régime de contrôle des drogues

LES CONVENTIONS INTERNATIONALES RELATIVES AU CONTRÔLE DES DROGUES REPRÉSENTENT UN SUCCÈS CONSIDÉRABLE EN MATIÈRE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE, AFFIRME L'OICS

Il reste des défis à relever, en particulier pour ce qui touche l'accès aux médicaments placés sous contrôle, l'application homogène des dispositions visant le cannabis et la prévention de l'abus de drogues

Vienne, le 19 février 2009 (*Service de l'information de l'ONU*) – Les conventions relatives au contrôle des drogues ont permis de grands progrès mais il reste de nombreux défis à relever, a déclaré aujourd'hui l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), basé à Vienne.

C'est en effet sur les réussites rendues possibles par les trois conventions relatives au contrôle des drogues – la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, la Convention de 1971 sur les substances psychotropes et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 – et sur les défis qu'il reste à relever que porte le chapitre premier du Rapport annuel de l'OICS pour 2008, publié aujourd'hui à Vienne (Autriche).

Réussites

Le régime de contrôle international des stupéfiants peut être considéré comme l'une des plus importantes réussites du XX^e siècle en matière de coopération internationale, affirme l'OICS dans son rapport. Plus de 95 % des États Membres de l'ONU (qui représentent 99 % de la population mondiale) sont parties aux trois conventions, qui sont ainsi les instruments internationaux les plus largement acceptés au monde.

Le nombre de substances placées sous contrôle en vertu des Conventions de 1961 et de 1971 n'a cessé d'augmenter et la demande licite de ces drogues a explosé: la consommation mondiale de morphine est passée de moins de 5 tonnes en 1987 à 32,6 tonnes en 2006. Malgré cela, aucun cas de détournement de stupéfiants depuis le commerce licite vers les circuits illicites n'a été détecté en 2007. Des progrès ont aussi été accomplis dans la réalisation des objectifs fixés par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa session extraordinaire de 1998, consacrée aux drogues.

Défis

S'agissant des défis que la communauté internationale doit relever, l'OICS rappelle dans son rapport qu'au moment où les Conventions de 1961 et de 1971 étaient négociées on n'avait découvert ni le VIH ni le virus de l'hépatite C, et que ce n'est qu'avec l'adoption de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues, en 1998, que des lignes directrices internationales précises ont été définies concernant la réduction de la demande et l'atténuation des conséquences néfastes de l'abus de drogues pour les personnes et la société.

Bien que l'accès aux médicaments placés sous contrôle, dont la morphine et la codéine, soit considéré par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme faisant partie des droits de l'homme, il est quasi nul dans plus de 150 pays. L'OMS estime qu'au moins 30 millions, voire peut-être 86 millions, de personnes souffrent chaque année de douleurs modérées à fortes qui ne sont pas prises en charge.

L'application hétérogène des dispositions relatives au contrôle du cannabis représente un autre défi. Le cannabis est devenu la drogue illicite la plus consommée au monde et, ces deux dernières décennies, de nouvelles formes plus puissantes ont été élaborées, dont la teneur en tétrahydrocannabinol (THC) est



Pour information — document sans caractère officiel

EMBARGO:

**19 février 2009,
11 heures (HEC)**

beaucoup plus élevée que celle du cannabis produit dans les années 80. Cette évolution peut être rapprochée de l'augmentation des demandes de traitement pour usage de cannabis dans plusieurs pays. Certaines données indiquent en outre que la consommation de cannabis pourrait être associée à un risque accru de troubles psychotiques et schizophréniques.

Le cannabis tendant à être la première drogue illicite consommée, et celle qui l'est le plus largement, la question du cannabis est étroitement liée au problème de la prévention primaire chez les jeunes, qui sont particulièrement vulnérables aux pressions du marketing et à l'importance de l'"image". Le défi qui se pose aux gouvernements est donc de définir et de promouvoir des mesures adaptées qui encouragent les individus à se valoriser et à se prendre en main. Les progrès accomplis ces dix dernières années dans le domaine de la prévention de l'abus de drogues ont été au mieux modestes, estime la Commission des stupéfiants de l'ONU.

Autre évolution préoccupante mise en lumière par l'Organe dans son rapport: les pharmacies qui opèrent illégalement sur Internet et qui encouragent l'abus de drogues parmi les groupes vulnérables, notamment les jeunes. La cybercriminalité est un phénomène particulièrement inquiétant, les trafiquants de drogues étant parmi les premiers utilisateurs du cryptage pour l'envoi de messages sur Internet, ce qui leur permet d'échapper aux services de répression, d'organiser l'expédition de drogues et le blanchiment d'argent. Une action mondiale coordonnée s'impose pour relever ce défi.

Recommandations

L'OICS encourage les gouvernements à investir davantage dans la prévention de l'abus de drogues, en particulier auprès des jeunes et des groupes vulnérables, et à tirer parti de l'expérience et des bonnes pratiques qui ont été éprouvées à divers endroits.

Afin de soulager les souffrances de millions de patients, l'Organe encourage les gouvernements à favoriser l'usage rationnel des analgésiques opioïdes là où leur consommation est faible. Les gouvernements pourraient envisager de collaborer avec l'industrie pharmaceutique pour faire en sorte que les analgésiques opioïdes de qualité soient plus abordables dans les pays les plus pauvres.

L'OICS conclut dans son rapport pour 2008 que, "sans prétendre à la perfection, le régime international de contrôle des drogues a honorablement résisté à l'épreuve du temps. Il peut à n'en point douter être encore amélioré et, pour ce faire, il existe des procédures de modification." L'Organe invite les gouvernements "à adopter des approches constructives pour [...] surmonter [les obstacles] et non à rechercher des solutions individuelles qui pourraient compromettre la cohérence et l'intégrité du régime".



Le centenaire du régime de contrôle des drogues

FAITS MARQUANTS PAR RÉGION

Afrique

L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) indique dans son rapport annuel que de plus en plus de cocaïne destinée essentiellement aux marchés illicites européens transite clandestinement par l'Afrique. L'Afrique de l'Ouest est devenue l'une des principales plaques tournantes de la contrebande de cocaïne en provenance d'Amérique du Sud et à destination de l'Europe. Les saisies effectuées en haute mer dans le golfe de Guinée et sur le continent africain ont augmenté, tout comme les niveaux d'abus de cocaïne dans certains pays de transit.

Le cannabis demeure la substance la plus consommée d'Afrique: on estime que plus de 42 millions de personnes en font abus dans la région. Par ailleurs, le continent assure 26 % de la production mondiale. Si le Maroc reste l'un des plus gros producteurs de résine de cannabis au monde, de l'herbe est illicitement produite un peu partout en Afrique.

C'est principalement par l'Afrique de l'Est que l'héroïne en provenance d'Asie du Sud-Ouest entre clandestinement sur le continent africain, essentiellement par les grands aéroports d'Addis-Abeba et de Nairobi. D'Afrique de l'Est, elle passe en Europe et en Amérique du Nord, le plus souvent via l'Afrique de l'Ouest (en particulier la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigéria). L'abus d'héroïne est devenu très préoccupant dans certains pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, en particulier l'Afrique du Sud, le Kenya, Maurice et la Zambie.

La région fait également face au problème des préparations pharmaceutiques contrefaites qui sont disponibles sur les marchés non réglementés. Si la situation ne trouve pour l'instant pas de solution, c'est du fait en partie de mécanismes administratifs inefficaces et de ressources insuffisantes pour mener à bien les activités de contrôle nécessaires, comme l'octroi de licences et l'inspection des circuits de distribution.

Le territoire africain est, depuis quelques années, beaucoup utilisé pour le détournement d'éphédrine et de pseudoéphédrine. Ces substances, appelées précurseurs, servent à la fabrication illicite de méthamphétamine, surtout dans les Amériques. L'abus d'amphétamines progresse en Afrique, spécialement en Afrique du Sud. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) évalue le nombre de consommateurs d'amphétamines sur le continent à 2,3 millions, ce qui représente environ 9 % du nombre total de consommateurs dans le monde.

L'Organe appelle la communauté internationale à aider les pays africains à renforcer le régime de contrôle des drogues, notamment à vérifier la légitimité de chaque envoi de précurseurs ayant pour destination l'Afrique et à établir des mécanismes appropriés pour le contrôle de ces substances.

Amériques

Amérique centrale et Caraïbes

L'Amérique centrale et les Caraïbes constituent toujours un circuit important pour le trafic de drogues illicites en provenance de l'Amérique du Sud et à destination de l'Amérique du Nord et de l'Europe. Étant donné que les voies maritimes sont de plus en plus surveillées, les trafiquants utilisent maintenant des avions légers volant à basse altitude.



Pour information — document sans caractère officiel

EMBARGO:
19 février 2009,
11 heures (HEC)

Les gangs des rues appelés *maras* continuent d'être associés aux réseaux internationaux de trafic de drogues. Ainsi, des groupes criminels organisés basés au Mexique recrutent des membres de gangs d'El Salvador et du Guatemala. De nombreux gangs d'Amérique centrale sont liés à d'autres gangs et groupes criminels des États-Unis.

Dans son rapport, l'Organe indique que le trafic de substances placées sous contrôle contenant de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine augmente en Amérique centrale. Les organisations criminelles mettent à profit le laxisme du contrôle des ventes à proximité de la frontière sud du Mexique pour se procurer des médicaments contenant ces précurseurs.

Conséquence de l'augmentation du trafic, l'abus de drogues est en hausse dans certains pays d'Amérique centrale et des Caraïbes. Ainsi, en République dominicaine, l'abus de drogues progresse et la criminalité gagne également du terrain. Les trafiquants se font souvent payer en drogues, ce qui favorise le développement des réseaux locaux de trafic et fait augmenter la demande locale. Le Gouvernement dominicain s'attaque à la corruption au sein des services de répression: depuis 2006, 5 000 personnes ont été sanctionnées et renvoyées de la Direction nationale de contrôle des drogues, certaines pour trafic de drogues.

La Jamaïque reste la première source d'approvisionnement en cannabis de la région, tandis que le Guatemala est le seul pays d'Amérique centrale où la culture illicite du pavot à opium est importante. L'abus d'ecstasy, en provenance d'Europe et du Canada, est en hausse en Jamaïque, surtout dans les zones touristiques. Notant avec préoccupation qu'aucune étude sur l'abus de drogues en Amérique centrale et dans les Caraïbes n'a été publiée, l'Organe salue l'initiative de l'Observatoire interaméricain sur les drogues, qui a annoncé qu'il préparait une étude comparative sur la situation en Amérique centrale.

L'Organe encourage les autorités nationales à s'attaquer vigoureusement aux réseaux internationaux de trafic, y compris lorsque des gangs des rues sont impliqués, et à prendre d'autres mesures telles que l'adoption de lois prévoyant des mesures de confiscation civile et des programmes anticorruption. Elles devraient ainsi multiplier et poursuivre les activités dans le domaine de la lutte contre la drogue.

Amérique du Nord

En Amérique du Nord, c'est la violence croissante entre cartels de la drogue et entre trafiquants et agents des services de répression qui constitue le plus gros problème. Ainsi, le Gouvernement mexicain se heurte à l'opposition violente par laquelle les cartels de la drogue réagissent à ses efforts de lutte contre la criminalité organisée et le trafic.

Aux États-Unis, le nombre de personnes qui font un usage abusif de médicaments de prescription dépasse désormais celui des personnes qui consomment de la cocaïne, de l'héroïne, des hallucinogènes, de l'ecstasy et des produits à inhaler; seuls les consommateurs de cannabis sont plus nombreux. L'abus de médicaments de prescription chez les jeunes est particulièrement préoccupant.

Il reste facile de se procurer, sur le marché illicite canadien, de la cocaïne et du crack, produit qui en est dérivé. L'abus de cocaïne additionnée de méthamphétamine est un phénomène en plein essor dans le pays. Le Canada est devenu l'une des premières sources d'approvisionnement en MDMA (ecstasy): des quantités sans précédent d'ecstasy canadienne ont été saisies à l'étranger. Aux États-Unis et au Canada, la consommation d'héroïne reste stable, à un niveau relativement bas.

En 2007, aux États-Unis, 35,7 millions de personnes, soit 14,4 % de la population âgée de 12 ans ou plus, selon les estimations, auraient consommé des drogues illicites. La diminution globale de l'usage parmi les jeunes et les jeunes adultes constitue toutefois un signe encourageant. Depuis 2001, la consommation de drogues chez les 12-17 ans a reculé de 24 %. De même, l'abus chez les 18-25 ans a reculé pour toutes les catégories de drogues à l'exception des analgésiques. Au Canada et au Mexique, l'abus de cocaïne, de cannabis



Pour information — document sans caractère officiel

EMBARGO:

**19 février 2009,
11 heures (HEC)**

et de méthamphétamine a progressé. Il est très préoccupant de constater qu'au Mexique les enfants commencent à consommer des drogues dès 8-10 ans.

L'Organe demande de nouveau aux États-Unis de prendre les mesures voulues face à la publicité s'adressant directement aux consommateurs; celle-ci risque en effet de favoriser une consommation médicalement non justifiée de produits pharmaceutiques aux États-Unis et dans d'autres pays et devrait par conséquent cesser.

Amérique du Sud

La Colombie reste le plus gros producteur mondial de feuille de coca. Selon l'UNODC, malgré la poursuite des efforts d'éradication, la culture illicite du cocaïer y a augmenté de 27 %. Les opérations d'éradication manuelle forcée ont été entravées par des actes violents perpétrés par des groupes criminels qui ont utilisé des armes à feu et des mines antipersonnel pour protéger les cultures illicites. La Colombie représente 55 % de la superficie totale consacrée à la culture illicite du cocaïer en Amérique du Sud; elle est suivie par le Pérou (29 %) et la Bolivie (16 %). L'Organe note avec préoccupation qu'en septembre 2008 le Gouvernement bolivien a signé avec les cultivateurs de cocaïer des Yungas un accord les autorisant à cultiver des superficies supérieures à celles déjà autorisées au Chapare.

Les groupes criminels internationaux continuent d'utiliser le Venezuela comme l'un des principaux points de départ des envois de drogues illicites quittant l'Amérique du Sud. D'après l'UNODC, le trafic de cocaïne via ce pays a beaucoup augmenté depuis 2002.

Selon Europol, les réseaux de trafiquants d'Amérique du Sud coopèrent dans le cadre de coentreprises provisoires établies en fonction des circonstances; ils font appel aux services de spécialistes de tous les secteurs concernés par leurs activités criminelles, qu'il s'agisse de chimistes, de capitaines de navires, de pilotes d'avion, de passeurs expérimentés ou d'experts financiers. Les organisations de trafiquants sud-américains tirent également parti de l'instabilité économique et sociale et de la faiblesse des mécanismes de contrôle des drogues dans certains pays d'Afrique.

Le cannabis est la drogue la plus consommée en Argentine, en Bolivie, au Chili, en Équateur, au Pérou et en Uruguay. D'après la première étude comparative sur l'abus de drogues en population générale réalisée dans six pays d'Amérique du Sud, le taux de prévalence le plus élevé de l'abus de cannabis au cours de la vie était enregistré au Chili (27,1 %) et le taux le plus faible au Pérou (4,0 %).

Ces dernières années, la plupart des pays d'Amérique du Sud ont signalé une hausse de l'abus de cocaïne, qui découle probablement du trafic de drogues dans la région. Plusieurs pays de la partie méridionale de l'Amérique du Sud qui servaient auparavant de zones de transit sont de plus en plus souvent utilisés pour la transformation des drogues. Cette situation a donné lieu à un accroissement, sur les marchés locaux, de l'offre de dérivés semi-raffinés peu coûteux de la cocaïne, tels que la cocaïne base et la pâte de coca (*paco*). Plusieurs pays d'Amérique du Sud signalent une hausse de l'utilisation non médicale des substances psychotropes, à commencer par les sédatifs et les tranquillisants, pendant l'année écoulée. L'augmentation de l'abus des "drogues du viol", que les auteurs d'agression sexuelle administrent parfois à leurs victimes, est source de préoccupation.

Asie

Asie de l'Est et du Sud-Est

D'importantes quantités de drogues illicites sont introduites clandestinement en Asie de l'Est et du Sud-Est à partir de l'extérieur de la région, principalement du Canada et de pays d'Asie de l'Ouest. La plupart des drogues saisies par les autorités ont été découvertes dans des envois ou sur des passagers aériens, mais

*Pour information — document sans caractère officiel***EMBARGO:****19 février 2009,
11 heures (HEC)**

d'importantes quantités de cannabis saisi provenant de la République démocratique populaire lao avaient été dissimulées dans des véhicules à moteur. Les autorités nationales des pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est continuent de signaler d'importantes saisies de drogues passées en contrebande par voie postale.

Si l'héroïne reste la drogue la plus consommée en Chine, en Malaisie et au Viet Nam, une nette augmentation de l'abus de stimulants de type amphétamine a également été signalée. La kétamine est la substance psychotrope la plus consommée de toute la région et la drogue de prédilection de 73 % des toxicomanes de moins de 21 ans dans la Région administrative spéciale de Hong Kong.

Les Philippines présentent le taux de prévalence annuelle de l'abus d'amphétamines le plus élevé au monde: 6 % de la population a consommé de ces substances pendant l'année écoulée. Le Cambodge, la Malaisie, la République démocratique populaire lao et la Thaïlande, entre autres, enregistrent également un taux élevé d'abus de ces substances.

La pratique à risque qu'est l'utilisation commune de seringues entre toxicomanes reste l'une des principales causes de transmission du VIH dans de nombreux pays d'Asie du Sud-Est.

L'Organe note que les gouvernements d'Asie de l'Est et du Sud-Est ont continué de renforcer leur législation nationale antidrogue et amélioré l'accès aux services de traitement et de réadaptation pour les toxicomanes. La Chine a en particulier adopté une loi qui contient des dispositions sur le traitement et la réadaptation volontaires des toxicomanes dans des structures de proximité.

Asie du Sud

Les importantes saisies de stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs effectuées ces dernières années en Asie du Sud laissent entrevoir l'émergence d'un marché illicite de ces substances. Cependant, il se pourrait aussi que les pays d'Asie du Sud servent de zones de transit entre les centres de fabrication d'Asie de l'Est et les marchés illicites de la péninsule arabique, qui connaissent une croissance rapide. On craint que la grande disponibilité de ces substances ne favorise une hausse de leur consommation en Asie du Sud.

Des saisies toujours plus importantes de "yaba", comprimés contenant un mélange de caféine et de méthamphétamine, sont signalées au Bangladesh, où la drogue gagne du terrain parmi les jeunes. La plupart des comprimés circulant au Bangladesh proviennent de pays voisins tels que le Myanmar.

Selon des données récentes provenant de plusieurs pays d'Asie du Sud, le taux de transmission du VIH reste élevé parmi les usagers de drogues par injection. En Inde, la prévalence de l'infection à VIH chez ces usagers était estimée en 2006 à 8,71 % en moyenne nationale, contre 0,36 % dans l'ensemble de la population adulte.

Au Bangladesh, dans la région de Dhaka, ce chiffre est passé de 1,4 % en 2000 à 7 % en 2006. Au Népal, à Katmandou, il restait élevé en 2007, à 34 %, après avoir toutefois reculé par rapport au niveau record de 68 % enregistré en 2003.

Les préparations pharmaceutiques détournées des circuits de fabrication licite en Inde continuent de faire l'objet d'abus à grande échelle en Asie du Sud. Parmi les médicaments introduits illicitement dans les pays voisins figurent la péthidine et les sirops antitussifs à base de codéine. En 2007, les services antidrogue du Bangladesh ont effectué une saisie record de plus de 70 000 comprimés contenant de la codéine.

Si le Népal est le premier producteur de résine de cannabis d'Asie du Sud, les quantités provenant d'Inde ne sont pas non plus négligeables. L'Inde est le principal producteur de pavot à opium à répondre aux

*Pour information — document sans caractère officiel***EMBARGO:****19 février 2009,
11 heures (HEC)**

besoins licites mondiaux en opioïdes. Toutefois, les services indiens de lutte contre les stupéfiants éradiquent de grandes superficies de pavot qui pousse à l'état sauvage ou qui est cultivé illicitement.

Asie occidentale

La superficie consacrée à la culture illicite du pavot à opium en Afghanistan s'est établie à 157 000 hectares en 2008, ce qui représente une chute de 19 % par rapport au record de 193 000 hectares enregistré en 2007, et ce grâce aux efforts déployés par le Gouvernement afghan et la communauté internationale. Malgré ces succès, le pays abrite toujours la majeure partie, et de loin, des cultures illicites de pavot du monde. Le rendement des cultures ayant augmenté, la production réelle d'opium n'a diminué que de 6 %, reculant de 8 200 tonnes en 2007 à 7 700 tonnes en 2008. L'Organe exhorte le Gouvernement afghan et la communauté internationale à faire en sorte que les agriculteurs qui pratiquent des cultures illicites puissent accéder à des moyens viables et légitimes de gagner leur vie.

La culture illicite du pavot à opium est pratiquée au Pakistan, où elle semble se développer. Le Gouvernement pakistanais reste déterminé à éradiquer ces cultures, mais celles-ci se trouvent essentiellement dans des régions isolées aux confins de la frontière afghane, où l'application des lois nationales pose problème.

Dans les pays d'Asie centrale, le taux d'abus d'opiacés continue d'augmenter et la transmission du VIH/sida progresse plus rapidement que n'importe où ailleurs dans le monde, du fait de l'utilisation commune de seringues parmi les usagers de drogues par injection.

Les pays du sud du Caucase sont de plus en plus souvent utilisés comme zones de transit des envois de drogues illicites, principalement des opiacés provenant d'Afghanistan, ce qui entraîne une augmentation de l'abus dans ces pays également. De nouveaux itinéraires, passant par les pays de la péninsule arabique, semblent avoir été ouverts pour le trafic de drogues, notamment de l'héroïne provenant de pays extérieurs à l'Asie occidentale. Ils traversent des pays comme les Émirats arabes unis, la Jordanie et la République arabe syrienne. La Jordanie et la République arabe syrienne sont parmi les pays de la région utilisés comme points de transbordement pour le trafic de drogues. Le cannabis du Liban est introduit en contrebande en Jordanie, l'héroïne est acheminée clandestinement vers Israël.

Les Émirats arabes unis éprouvent toujours des difficultés à exercer les contrôles voulus sur les drogues et les précurseurs dans les zones franches du pays. Ils devraient prendre les mesures qui s'imposent pour lutter contre le trafic dans tous les territoires placés sous leur juridiction.

Europe

Le cannabis est la drogue la plus consommée en Europe. Quelque 71 millions de personnes âgées de 15 à 64 ans en ont consommé dans leur vie, et 7 % environ en ont consommé pendant l'année écoulée. Outre qu'elle est le premier marché illicite de résine de cannabis, l'Europe est le deuxième marché de cocaïne au monde.

D'importantes quantités de cocaïne en provenance d'Amérique du Sud entrent clandestinement en Europe par voie maritime, souvent via des pays d'Afrique de l'Ouest. La contrebande via les pays d'Europe orientale s'est beaucoup développée ces dernières années. Cela montre qu'une nouvelle tendance se dessine dans ce trafic, la cocaïne qui arrive sur les marchés illicites d'Europe occidentale étant de plus en plus souvent acheminée par la route des Balkans, qui sert traditionnellement au trafic d'opiacés.

*Pour information – document sans caractère officiel***EMBARGO:****19 février 2009,
11 heures (HEC)**

L'héroïne que l'on trouve sur les marchés illicites en Europe provient d'Afghanistan et est introduite en contrebande sur le continent par l'un des deux principaux itinéraires que sont la route des Balkans ou ce qu'il est convenu d'appeler la "route de la soie" qui, via l'Asie centrale, passe en Fédération de Russie pour rejoindre les pays européens.

L'Europe reste le deuxième marché illicite d'opiacés au monde. En Europe orientale, ce marché poursuit son expansion. Selon les estimations de l'UNODC, il y a environ 2 millions de consommateurs d'opiacés en Europe orientale. L'abus d'opiacés est à la hausse en Fédération de Russie et dans d'autres pays d'Europe orientale, ainsi qu'en Europe du Sud-Est, le long de la route des Balkans. De plus, l'abus d'héroïne aurait progressé chez les jeunes toxicomanes d'Europe occidentale.

Le traitement en institution, qui constituait autrefois la principale solution de traitement des héroïnomanes dans de nombreux pays européens, est moins courant de nos jours. La majorité des toxicomanes sont aujourd'hui traités en services ambulatoires. Environ 53 % des patients ambulatoires sont traités pour abus d'opiacés, le pourcentage restant l'étant pour abus d'autres drogues, notamment le cannabis (22 %) et la cocaïne (16 %). Le nombre de personnes demandant une prise en charge de leur toxicomanie, en particulier aux opiacés, est plus élevé en Europe orientale qu'en Europe occidentale.

De grosses quantités des précurseurs dont les laboratoires illicites d'Afghanistan ont besoin pour fabriquer de l'héroïne sont introduites en contrebande via l'Europe du Sud-Est et l'Europe orientale. L'Organe encourage les États Membres à renforcer la coopération afin de lutter contre la production illicite et le trafic de drogues en Afghanistan, notamment en améliorant la surveillance du commerce international de précurseurs chimiques.

Océanie

Le cannabis continue d'être cultivé illicitement en Océanie, et il est largement consommé dans toute la sous-région. L'abus de cannabis serait particulièrement élevé en Australie, en Micronésie (États fédérés de), en Nouvelle-Zélande et en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Une augmentation de la contrebande de drogues depuis le Canada vers l'Australie a été observée récemment. Le pays d'origine de la majeure partie de la méthamphétamine disponible en Nouvelle-Zélande reste la Chine, mais le trafic de cette substance en provenance du Canada s'est intensifié ces derniers temps.

Des substances illicites – cannabis, cocaïne, héroïne et précurseurs chimiques – ont été saisies aux Fidji, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et au Vanuatu en 2007, ce qui confirme les craintes quant à la vulnérabilité des pays d'Océanie autres que l'Australie et la Nouvelle-Zélande au trafic de drogues.

En Australie, les saisies de cocaïne mais aussi de stimulants de type amphétamine ont beaucoup augmenté pendant la période 2006-2007 par rapport à 2005-2006. Les saisies de substances non placées sous contrôle international se sont poursuivies en Océanie. Le système postal est resté le principal moyen d'acheminement.

*Pour information — document sans caractère officiel***EMBARGO:****19 février 2009,
11 heures (HEC)**

Le centenaire du régime de contrôle des drogues

L'AFRIQUE DE L'OUEST EST DEVENUE UNE PLAQUE TOURNANTE DU TRAFIC DE COCAÏNE EN PROVENANCE D'AMÉRIQUE DU SUD ET À DESTINATION DE L'EUROPE, AFFIRME L'OICS

Vienne, le 19 février 2009 (*Service de l'information de l'ONU*) – De plus en plus souvent, des envois de cocaïne destinés essentiellement aux marchés illicites européens transitent clandestinement par l'Afrique de l'Ouest. Le nombre accru de saisies qui sont effectuées en haute mer dans le golfe de Guinée et sur le continent africain indiquent que l'Afrique de l'Ouest est devenue une importante zone de transit et d'entreposage de cocaïne en provenance d'Amérique latine et à destination de l'Europe.

Presque tous les pays d'Afrique de l'Ouest sont touchés, en particulier le Cap-Vert, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, la Mauritanie, le Nigéria, le Sénégal et la Sierra Leone. Les gouvernements des pays de la région ont signalé des saisies de cocaïne s'élevant au total à 3 tonnes en 2006 et à plus de 6 tonnes en 2007; les années précédentes, la quantité totale saisie en Afrique atteignait à peine 1 tonne.

Le trafic de cocaïne par l'Afrique s'est poursuivi au même rythme en 2008. Ainsi, en janvier 2008, la marine française a saisi 2,5 tonnes de cocaïne à bord d'un bateau de pêche libérien au large du Libéria. En Sierra Leone, 700 kilogrammes ont été saisis à bord d'un avion qui venait du Venezuela et, au Ghana, 300 kilogrammes l'ont été dans un véhicule automobile en provenance de Guinée. Or, ce n'est là que la partie émergée de l'iceberg: l'UNODC estime que 27 % environ (soit 40 tonnes) de la cocaïne consommée chaque année en Europe est passée par l'Afrique de l'Ouest.

L'émergence de l'Afrique de l'Ouest comme zone de transit pour le trafic de cocaïne peut s'expliquer de plusieurs façons. La situation géographique de cette sous-région en fait un point idéal pour le transbordement des cargaisons d'Amérique latine destinées aux marchés européens en pleine expansion. Les trafiquants visent généralement les pays ayant des structures gouvernementales fragiles et disposant de moyens limités pour faire face au trafic et à ses conséquences, comme la corruption et l'abus de drogues. L'Organe redoute que le trafic de drogues n'affaiblisse les structures politiques, économiques et sociales et ne réduise ainsi le contrôle des gouvernements sur leurs territoires et institutions.

Plusieurs gouvernements d'Afrique de l'Ouest ont pris des mesures pour tenter de remédier à la situation. Ainsi, une nouvelle loi adoptée par le Parlement sénégalais prévoit des peines plus lourdes en cas de trafic de drogues; le Parlement nigérian est saisi d'un projet de loi analogue. Au niveau de la sous-région, les gouvernements ont agi dans le cadre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui a tenu à Praia, en octobre 2008, une conférence de haut niveau où a été adopté un plan d'action régional qui dresse la liste des initiatives devant être prises à l'échelle régionale.

L'Organe constate que la communauté internationale a réagi face à l'intensification du trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest. Comme suite à l'appel lancé par le Conseil de sécurité aux dirigeants de la Guinée-Bissau afin qu'ils réagissent face à la progression du trafic de drogues, qui menace la paix et la sécurité en Guinée-Bissau et dans la sous-région, la communauté internationale a affecté des fonds pour appuyer les mesures antidrogue dans ce pays. L'Organe exhorte la communauté internationale à apporter aux gouvernements des pays de l'Afrique de l'Ouest l'aide dont ils ont besoin pour s'attaquer à ce problème.

*Pour information — document sans caractère officiel***EMBARGO:****19 février 2009,
11 heures (HEC)**

Le centenaire du régime de contrôle des drogues

L'INSÉCURITÉ EST LE PRINCIPAL OBSTACLE À L'ÉRADICATION DES CULTURES DE PAVOT À OPIUM EN AFGHANISTAN, ESTIME L'OICS

Vienne, le 19 février 2009 (*Service de l'information de l'ONU*) – Malgré la réduction de la superficie des cultures de pavot à opium en Afghanistan, 90 % de l'opium illicite produit dans le monde provient toujours de ce pays. L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) a indiqué aujourd'hui que l'insécurité entravait considérablement les efforts déployés face à la drogue. Dans le Rapport annuel qu'il publie aujourd'hui, l'OICS décrit les dangers croissants auxquels sont exposés ceux qui participent aux opérations d'éradication dans le pays. Au cours de la campagne 2007/2008, 78 personnes, soit six fois plus que lors de la campagne précédente, ont ainsi perdu la vie.

En 2008, la superficie totale éradiquée n'a représenté que 10 % de l'objectif fixé pour cette année-là. En dépit de ces maigres progrès, la culture du pavot à opium a reculé de 19 %. Toutefois, si la superficie totale des cultures se réduit, l'OICS note que la contrebande de drogues s'étend dans tout le pays et que la situation en matière d'abus empire. L'abus de drogues reste un grave sujet de préoccupation en Afghanistan, où 1,4 % de la population consomme des opioïdes. La contrebande à grande échelle d'opiacés afghans a entraîné une multitude de maux sociaux, dont la criminalité organisée, la corruption et l'abus de drogues. Ainsi, la République islamique d'Iran affiche depuis plusieurs années le taux d'abus d'opiacés le plus élevé au monde.

Or, la culture illicite du pavot à opium n'est pas le seul problème: la culture du cannabis s'est également développée à mesure qu'elle devenait plus lucrative. L'Organe exhorte le Gouvernement afghan à s'employer en priorité à inverser cette tendance préoccupante et à proposer aux cultivateurs des moyens légitimes de gagner leur vie.

L'OICS se félicite des progrès réalisés par l'Afghanistan et la communauté internationale en matière de prévention des détournements d'anhydride acétique, le principal produit chimique utilisé pour fabriquer de l'héroïne; reste que la fabrication d'héroïne semble être en hausse et que les détournements de produits chimiques se poursuivent. L'OICS craint que les mécanismes de contrôle en place ne soient pas suffisants. Dans son rapport, il recommande au Gouvernement afghan de renforcer les capacités des autorités nationales à mettre fin au détournement de produits chimiques.

L'OICS plaide pour l'application intégrale de la résolution 1817 du Conseil de sécurité, adoptée en juin 2008. Celle-ci appelle tous les États Membres, en particulier les pays producteurs de précurseurs chimiques, les pays voisins de l'Afghanistan et les pays situés le long des itinéraires de trafic, à éliminer les failles qui permettent aux organisations criminelles de détourner des précurseurs des circuits commerciaux internationaux.

Tandis qu'il poursuit ses consultations avec le pays, l'OICS demande de nouveau au Gouvernement afghan, dans son rapport, de s'attaquer sans attendre au problème de la drogue. Il a invoqué l'article 14 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 à l'égard de l'Afghanistan. L'article 14, qui n'est invoqué qu'exceptionnellement, en cas de violation grave et continue du traité, prévoit que l'OICS peut *in fine* recommander au Conseil économique et social un embargo contre un pays dont le gouvernement ne prend pas de mesures correctives.

*Pour information — document sans caractère officiel***EMBARGO:****19 février 2009,
11 heures (HEC)**

Le centenaire du régime de contrôle des drogues

L'OICS MET EN GARDE CONTRE DE NOUVELLES VOIES DE DÉTOURNEMENT DE STIMULANTS DE TYPE AMPHÉTAMINE

Vienne, le 19 février 2009 (*Service de l'information de l'ONU*) – Les organisations criminelles se présentent souvent comme des entreprises fictives afin d'obtenir les produits chimiques dont elles ont besoin pour fabriquer des drogues illicites. Dans le Rapport annuel qu'il publie aujourd'hui, l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) met en garde contre de nouvelles voies de détournement de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine, les produits chimiques utilisés pour fabriquer des stimulants de type amphétamine comme la méthamphétamine, l'amphétamine et la MDMA (ecstasy).

Selon l'OICS, les trafiquants passent commande auprès d'entreprises légitimes, au moyen d'autorisations falsifiées, pour importer des produits pharmaceutiques contenant de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine dans les pays en développement, où les mesures de contrôle visant les produits chimiques sont laxistes, voire inexistantes. En 2008, les pays africains ont ainsi importé ces substances en quantités considérables, supérieures à leurs besoins médicaux et scientifiques annuels. En Éthiopie, par exemple, des criminels ont recouru à des licences falsifiées pour commander des lots de pseudoéphédrine et d'éphédrine représentant un volume total de 12,5 tonnes. Nombre d'envois suspects expédiés en Afrique avaient pour destination finale le Mexique, qui produit de la méthamphétamine dont il approvisionne l'important marché des États-Unis.

Depuis que le Gouvernement mexicain a interdit l'importation d'éphédrine et de pseudoéphédrine, le trafic de ces substances semble s'être déplacé au sud du pays. La demande de produits pharmaceutiques contenant de la pseudoéphédrine a augmenté au Belize, en El Salvador et au Honduras. En Argentine, les autorités ont saisi 1,2 tonne d'éphédrine en 2008. Dans son rapport, l'OICS exhorte les gouvernements à accorder une grande attention aux échanges commerciaux de produits chimiques étant donné que les trafiquants continuent de tirer parti des failles du commerce international pour se procurer les matières premières qu'ils fournissent à leurs laboratoires de fabrication de drogues.

Le Canada est devenu l'une des premières sources d'approvisionnement en MDMA (ecstasy) pour le marché illicite du pays et celui des États-Unis. Les produits chimiques sont acheminés en contrebande depuis la Chine vers le Canada, et des drogues fabriquées dans ce dernier pays ont été saisies au Japon et en Australie. Aux États-Unis, les saisies totales de MDMA de fabrication canadienne ont quadruplé, passant de 1,1 million de doses en 2004 à 5,2 millions en 2006.

En 2008, l'OICS a soutenu des initiatives internationales visant le trafic de précurseurs de stimulants de type amphétamine, initiatives qui ont abouti à la saisie d'un volume total de 37,1 tonnes d'éphédrine et de pseudoéphédrine; c'est ainsi une production potentielle de plus de 23 tonnes de méthamphétamine qui ne sera pas revendue dans les rues.

L'OICS note que l'abus de stimulants de type amphétamine empire dans plusieurs régions du monde. Dans beaucoup de pays de la péninsule arabique, cet abus est en hausse. L'abus de comprimés de "Captagon" contrefaits, contenant principalement de l'amphétamine, est particulièrement répandu. Les saisies de stimulants de type amphétamine ont explosé en Arabie saoudite, ce qui pourrait être le signe d'une augmentation massive de l'abus de ces substances.

Dans son rapport pour 2008, l'OICS se penche sur la fabrication et l'abus de stimulants de type amphétamine et d'autres drogues, région par région, et formule des recommandations sur la manière de s'attaquer au problème de la drogue.



L'ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS

L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) est un organe de contrôle indépendant et quasi judiciaire, créé par traité, qui est chargé de surveiller l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Il a eu des prédécesseurs créés par les précédents traités relatifs au contrôle des drogues dès l'époque de la Société des Nations.

Composition

L'Organe se compose de 13 membres élus par le Conseil économique et social, qui siègent à titre personnel et non en qualité de représentants de leur pays. Trois membres ayant une expérience dans les secteurs de la médecine, de la pharmacologie ou de la pharmacie sont choisis sur une liste de personnes désignées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et 10 membres sur une liste de personnes désignées par les gouvernements. Les membres de l'Organe doivent être des personnes qui, par leur compétence, leur impartialité et leurs connaissances, inspirent la confiance générale. Le Conseil prend, en consultation avec l'OICS, toutes les dispositions nécessaires pour que celui-ci puisse s'acquitter de ses fonctions en toute indépendance sur le plan technique. L'OICS a un secrétariat chargé de l'aider dans l'exercice de ses fonctions en matière d'application des traités. Le secrétariat de l'OICS est une unité administrative de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime mais, pour les questions de fond, il en réfère exclusivement à l'Organe. L'OICS collabore étroitement avec l'Office dans le cadre des arrangements approuvés par le Conseil économique et social dans sa résolution 1991/48. Il collabore également avec d'autres organismes internationaux qui s'occupent aussi du contrôle des drogues.

Au nombre de ces organismes figurent non seulement le Conseil et sa Commission des stupéfiants, mais aussi les institutions spécialisées des Nations Unies compétentes en la matière, en particulier l'OMS. L'Organe coopère en outre avec des organismes qui n'appartiennent pas au système des Nations Unies, en particulier l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'Organisation mondiale des douanes.

Fonctions

Les fonctions de l'OICS sont énoncées dans les instruments internationaux suivants: Convention unique sur les stupéfiants de 1953, telle que modifiée par le Protocole de 1972; Convention de 1971 sur les substances psychotropes; et Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. En gros, les fonctions de l'OICS sont les suivantes:

- a) En ce qui concerne la fabrication, le commerce et l'usage licites des drogues, l'OICS, agissant en coopération avec les gouvernements, s'efforce de faire en sorte que les drogues requises à des fins médicales et scientifiques soient disponibles en quantités suffisantes et d'empêcher le détournement des drogues des sources licites vers les circuits illicites. L'OICS surveille également la façon dont les gouvernements contrôlent les produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite des drogues et les aide à prévenir le détournement de ces produits vers le trafic illicite;
- b) En ce qui concerne la fabrication, le trafic et l'usage illicites des drogues, l'OICS met en évidence les lacunes qui existent dans les systèmes de contrôle national et international et contribue à y remédier. Il est également chargé d'évaluer les



ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS

produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite des drogues, afin de déterminer s'il y a lieu de les placer sous contrôle international.

Pour s'acquitter des tâches qui lui sont imparties, l'OICS:

a) Administre le régime des évaluations pour les stupéfiants et un système volontaire de prévisions pour les substances psychotropes et surveille les activités licites relatives aux drogues à l'aide d'un système de rapports statistiques, pour aider les gouvernements à réaliser, notamment, un équilibre entre l'offre et la demande;

b) Suit et appuie les mesures prises par les gouvernements pour prévenir le détournement de substances fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes et évalue les substances de ce type afin de déterminer s'il y a lieu de modifier le champ d'application des Tableaux I et II de la Convention de 1988;

c) Analyse les renseignements fournis par les gouvernements, les organes de l'ONU, les institutions spécialisées ou d'autres organisations internationales compétentes, pour veiller à ce que les dispositions des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues soient dûment appliquées par les gouvernements, et recommande les mesures correctives qui peuvent paraître nécessaires;

d) Entretient un dialogue permanent avec les gouvernements pour les aider à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et recommande à cette fin, le cas échéant, qu'une assistance technique ou financière leur soit fournie.

L'OICS est chargé de demander des explications en cas d'infraction apparente aux traités, de proposer aux gouvernements qui n'en appliquent pas entièrement les dispositions, ou rencontrent des difficultés à les appliquer, les mesures propres à remédier à

cette situation et de les aider, s'il y a lieu, à surmonter ces difficultés. Si, toutefois, l'OICS constate que les mesures propres à remédier à une situation grave n'ont pas été prises, il peut porter le problème à l'attention des parties intéressées, de la Commission des stupéfiants et du Conseil économique et social. En dernier recours, les traités autorisent l'OICS à recommander aux parties de cesser d'importer ou d'exporter des drogues, ou les deux, en provenance ou à destination du pays défaillant. En toutes circonstances, l'OICS agit en étroite collaboration avec les gouvernements.

L'OICS aide les administrations nationales à s'acquitter de leurs obligations en vertu des conventions. Pour ce faire, il propose des séminaires et des stages de formation régionaux à l'intention des administrateurs nationaux chargés du contrôle des drogues.

Rapports

En vertu des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, l'OICS doit établir un rapport annuel sur ses activités. Ce rapport, dans lequel est analysée la situation mondiale en matière de contrôle des drogues, permet aux autorités nationales d'actualiser leur connaissance des problèmes qui se posent ou risquent de se poser et qui sont de nature à compromettre la réalisation des objectifs des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. L'OICS appelle l'attention des gouvernements sur les lacunes et les insuffisances constatées dans le domaine du contrôle national et de l'application des traités. En outre, il suggère et recommande des améliorations aux niveaux international et national. Le rapport est fondé sur les renseignements communiqués par les gouvernements à l'OICS, aux entités du système des Nations Unies et aux autres organisations. Il utilise aussi des informations fournies par l'intermédiaire d'autres organisations internationales, telles qu'INTERPOL et



ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS

l'Organisation mondiale des douanes, ainsi que des organisations régionales.

Le Rapport annuel de l'OICS est complété par des rapports techniques détaillés qui présentent des données concernant les mouvements licites de stupéfiants et de substances psychotropes utilisés à des fins médicales et scientifiques et l'analyse par l'OICS de ces données. Ces données sont nécessaires au bon fonctionnement des mécanismes de contrôle des mouvements licites de stupéfiants et

de substances psychotropes, de façon à éviter qu'ils ne soient détournés vers les circuits illicites.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 12 de la Convention de 1988, l'OICS fait rapport chaque année à la Commission des stupéfiants sur l'application dudit article. Ce rapport, qui fait état des résultats du contrôle des précurseurs et des substances chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, est également publié comme supplément au rapport annuel.

